



DÉCISION 2026-04

TARIFS ACTIVITES SPORTIVES DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il convient de modifier et d'actualiser la décision n°2024-28 du 19 juin 2024,

DÉCIDE :

Article 1 : Les tarifs suivants sont modifiés ou intégrés comme suit :

CATEGORIE	SEYSSES		EXTERIEURS	
	Mois	Trimestre	Mois	Trimestre
SPORTS ENFANTS (- de 18 ans) HORS TARIFS SPECIFIQUES				
	11 €	33 €	17 €	51 €
SPORTS ADULTES HORS TARIFS SPECIFIQUES				
		20 €		30 €
TARIFS SPÉCIFIQUES				
• CIRQUE (4/10 ans) ESCALADE (11/17 ans) • ROLLER (15/17 ans et adultes) • TENNIS DE TABLE (12/17 ans)	15 €	45 €	23 €	69 €
ESCALADE (adultes)	20 €	60 €	30 €	90 €
SPORT SANTE SENIORS - "MARCHE RANDONNÉE"		35€ (individuel) 50€ (couple)		53€ (individuel) 70€ (couple)

Une réduction de 50% sera appliquée à partir du 3^{ème} enfant inscrit.

Article 2 : Toute décision préalable sur le même objet est abrogée en ce qui concerne les tarifs de l'Ecole Municipale des Sports.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à Seysses,
le 23 janvier 2026.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

